



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT
NATIONAL DU QATAR

SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

GENEVE

6 MAI 2010

Monsieur le Président,

Djibouti voudrait de prime abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation de haut niveau conduite par Son Excellence M. Ahmed Bien Abdullah Al-Mahamoud et la remercier pour la présentation de son rapport national devant les membres du groupe de travail. La qualité et la profondeur de l'analyse de la situation des droits de l'homme au Qatar démontrent du sérieux et de l'engagement du Gouvernement pour œuvrer sans cesse dans le sens du renforcement des dispositifs assurant la promotion et la protection des droits de l'homme de ses citoyens.

Nous nous félicitons du fait que depuis qu'il ait accédé au pouvoir et adopté une politique de réforme d'ensemble, son Altesse le Cheick Hamad Khalifa Al Thani ait placé la question des droits de l'Homme au centre des réformes constitutionnelles, politiques, économiques, sociales et culturelles comme en témoignent les nombreuses mesures prises.

Nous nous félicitons également que le gouvernement envisage de ratifier le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques et ait décidé d'incorporer au Code pénal Qatari la définition de torture figurant dans l'article 1^{er} de la Convention.

A cet égard, quelles sont les peines prévues pour la réprimer ?

De même, l'attention prioritaire accordée à la lutte contre la traite des êtres humains, le soutien et la protection des victimes afin d'assurer leur réadaptation et leur insertion au sein de la société permettra, nous en sommes convaincus, d'apporter des solutions concrètes à un phénomène qui présente un péril sérieux.

Enfin, nous notons avec satisfaction le fait que le gouvernement ait modifié le décret loi créant la commission nationale des Droits de l'Homme chargée de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme afin de le rendre conforme aux Principes de Paris.

A cet égard, nous recommandons que le gouvernement mette en place un mécanisme de suivi chargé de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de Travail du Conseil de l'Homme et que l'Institution Nationale soit pleinement impliquée dans ses travaux.

Merci Monsieur le Président.